

HALTE AUX MIETTES !

Lors de la réunion de la commission paritaire qui s'est tenue le 16 novembre 2015, plusieurs points ont été abordés dont le pacte de responsabilité et la carence maladie.

Le Pacte de responsabilité

Le pacte de responsabilité et de solidarité articule exonération de cotisations sociales et souplesse dans l'activité de l'entreprise. Ces exonérations, conjuguées avec le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi ont représenté pour 2015 pas moins de 25 milliards d'euros. La contrepartie était l'embauche. Pourtant le nombre de demandeurs d'emplois n'a cessé d'augmenter... au même rythme que les dividendes versés aux actionnaires et les rémunérations aux dirigeants.

Les mesures d'exonération n'ont jamais eu d'impact massif sur le chômage. L'OFCE a calculé, qu'en tout état de cause, un emploi coûterait 130.000 euros à l'état. En fait la baisse des cotisations sociales va nourrir les profits et mettre encore plus à mal notre système de protection sociale que certains rêvent de privatiser... pour encore plus de profit.

La CGT dans la branche demande de réelles augmentations de salaire et une politique de l'emploi qui

Pour un partage des richesses plus juste



la cgt SYNDIQUEZ-VOUS CGT

privilégie le CDI au détriment de la précarité organisée pour le patro-

nat.

Carence maladie :

Alors que les organisations syndicales de salarié-e-s se sont prononcées sur une révision du délai de carence maladie pour les employé-e-s, la CGT, constante dans ses revendications, demande la suppression pure et simple tant pour les employé-e-s que pour le technicien-ne-s, agents de maîtrise et cadres.

En même temps, nous réclamons une négociation sur les conditions de travail. En effet, la multiplication des arrêts de travail trouve leur origine dans leur dégradation.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.